Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213502354-20260320-2026032002-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de
Fougères-Vitré
Canton de
La Guerche-de-Bretagne
Commune de Rannée

Rannée

Convocation le : 16.03.2026
Affichage le : 16.03.2026

DELIBERATION 2026.03.20.02 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 Mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars, le Conseil Municipal de la commune de RANNEE, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Karine Morel, Maire.

Etaient présents : MOREL Karine, LAHAYE Stéphanie, DAGUIN Paul, BRIANTAIS Catherine, GANACHE Jean-Michel, PELISSON Patricia, TAILLANDIER Isabelle, PELTIER Serge, LEBRETON Didier, BIZEUL Claude, DELANOE Nicole, RIPOCHE Anthony, LEMARIE Florence.

Était absente et excusée : MARTIN Patricia donne pouvoir à GANACHE Jean Michel

Secrétaire de séance : Le Conseil Municipal a désigné Mme BRIANTAIS Catherine, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, en qualité de secrétaire de séance.

Nombre de conseillers : En exercice : 15
Quorum : 08
Présents : 14
Votants : 15

2026.03.20.02	**Détermination du nombre d'adjoints au maire**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2 et suivants ;
Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;
Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.
Considérant que le conseil municipal compte 15 membres

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **D'APPROUVER** la création de **3** postes d'adjoints au maire.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme
Le 20 Mars 2026
Le Maire, Karine MOREL.

MAIRIE DE RANNEE 35130